

## Mexique : un collaborateur du Réseau Voltaire incarcéré à Guadalajara

(par <http://www.voltairenet.org>)

**19 janvier 2009**

Le journaliste Miguel Badillo a été interpellé par la police financière mexicaine, le 16 janvier 2009 à 9 h 50 (heure locale), alors qu'il se trouvait au volant de sa voiture à proximité de son domicile.

Le directeur des revues *Contralínea*, *periodismo de investigación* et *Fortuna. Negocios y finanzas* fait l'objet de poursuites judiciaires sur plainte de Multigas, une filiale du Groupe Zeta Gas.

En vertu d'une ordonnance de mise en détention du juge Jalisco de Guadalajara, le collaborateur du Réseau Voltaire a été transféré au Centre pénitencier du district fédéral. Le magistrat a également requis la détention de notre collaboratrice Ana Lilia Pérez.

Dans une série d'articles, publiés en 2007 (voir l'intégrale de ces articles sur la partie hispanophone de [Voltairenet.org](http://Voltairenet.org)), Miguel Badillo et son équipe avaient révélé, documents à l'appui, un vaste système de trafic d'influence et de fraude fiscale impliquant de hautes personnalités, dont Felipe de Jesús Calderón Hinojosa (président du Mexique), son conseiller spécial José César Nava Vázquez, le secrétaire général du gouvernement Juan Camilo Mouriño Terrazo, le directeur général des pétroles mexicains Jesús Reyes Heróles González Garza, et le directeur général de la principale société de forage Carlos Arnaldo Morales Gil.

Le 5 août 2007, les avocats de Jesús Alonso Zaragoza López, actionnaire majoritaire de Zeta Gas, s'étaient présentés au siège de la revue *Contralínea*, accompagnés de policiers fédéraux et de leurs propres hommes d'armes. Ils avaient exigé que la rédaction révèle ses sources d'information sur les activités de la firme. Devant le refus des journalistes, ils leur avaient déclaré leur intention de détruire la revue.

Le 12 septembre 2007, les rédacteurs de *Contralínea* avaient saisi la Commission nationale des droits de l'homme après avoir reçu des menaces de mort.

La procédure intentée par Jesús Alonso Zaragoza López contre Miguel Badillo et Ana Lilia Pérez n'a pas donné lieu à procès —et encore moins à condamnation—. C'est donc en l'absence de jugement et de manière abusive que le magistrat a ordonné leur incarcération.

Le 16 janvier 2009, à 12 h 50 (heure locale), Me Horacio Gómez Mendieta, avocat des collaborateurs du Réseau Voltaire, a saisi à nouveau la Commission des droits de l'homme pour détention arbitraire et atteinte à la liberté d'expression.